



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, CHARRAT Jean-François CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANNA Magali , SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier

Absents : BUISSON Frédéric, ESTIENNE Bernard, MELANO Yolène

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars 2017

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I – CONVENTION PUP EXTENSION RESEAU D'EAU – M. MOULIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis relatif à l'extension du réseau d'eau permettant le raccordement de la construction de Monsieur MOULIN Joanny dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme CUB 083 146 16A 0089 Section C, parcelle n°338

Le montant de ces travaux s'élève à **13 759,20 € TTC** Monsieur MOULIN Joanny s'est engagé par courrier en date du 24 mars 2017 à prendre en charge ce montant.

Il propose de mettre en œuvre une convention de projet urbain partenarial avec Monsieur MOULIN en vertu des dispositions de l'article L332-11-3 du Code de l'urbanisme.

Il précise qu'un stabilisateur sera remplacé et pris en charge par l'Agence de l'Eau.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

II - SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2017, une somme globale a été inscrite à l'article 6574 pour les subventions annuelles attribuées aux associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à chaque association en fonction du bilan financier et moral présentés par celles-ci dans leur dossier et propose à l'assemblée de délibérer sur les montants présentés dans les tableaux suivants :

| ASSOCIATIONS | MONTANT ACCORDE |
|---|-----------------|
| AMIS DE LA MOUROTTE | 300 € |
| ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE RELIGIEUX | 2000 € |
| CAPV | 6 000 € |
| CLUB ST ROCH | 700 € |
| COMITE DES FETES | 13 000 € |
| CONCOURS DE BOULES | 2 000€ |
| DON DU SANG | 200 € |
| FOYER RURAL | 2 000 € |
| OCPV | 100 € |
| RANDO EXPO | 400 € |
| VELO CLUB EVASION | 400 € |
| Total associations de La Verdière | 27 100 € |

| ASSOCIATIONS EXTERIEURES | MONTANT ACCORDE |
|---------------------------------------|-----------------|
| ASSOCIATION CHATS/DOGS | 400 € |
| RADIO VERDON | 200 € |
| RESTO DU CŒUR | 50 € |
| CROIX ROUGE | 50 € |
| AUTISME SOLIDARITE | 50 € |
| ALCOOL ASSISTANCE | 50 € |
| VELO CLUB HYEROIS | 1 500 € |
| Total associations extérieures | 2 300€ |

VOTE :

| ASSOCIATIONS | MONTANT ACCORDE | VOTE |
|---|-----------------|-------------------|
| AMIS DE LA MOUROTTE | 300 € | 14 pour/1abst |
| ASSOCIATION SAUVEGARDE PATRIMOINE RELIGIEUX | 2000 € | 15 pour/ 1 contre |
| CAPV | 6 000 € | 14 pour /2 abst |
| CLUB ST ROCH | 700 € | 16 pour |
| COMITE DES FETES | 13 000 € | 16 pour |
| CONCOURS DE BOULES | 2 000€ | 16 pour |
| DON DU SANG | 200 € | 16 pour |
| FOYER RURAL | 2 000 € | 14 pour/2 contre |
| OCPV | 100 € | 7 pour/7 contre |
| RANDO EXPO | 400 € | 16 pour |
| VELO CLUB EVASION | 400 € | 16 pour |
| Total associations de La Verdière | 27 100 € | |

| ASSOCIATIONS EXTERIEURES | MONTANT ACCORDE | VOTE |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------|
| ASSOCIATION CHATS/DOGS | 400 € | 16 pour |
| RADIO VERDON | 200 € | 16 pour |
| RESTO DU CŒUR | 50 € | 15 pour/1contre |
| CROIX ROUGE | 50 € | 15 pour/1contre |
| AUTISME SOLIDARITE | 50 € | 16 pour |
| ALCOOL ASSISTANCE | 50 € | 16 pour |
| VELO CLUB HYEROIS | 1 500 € | Cf. délib n°3/2017 |
| Total associations extérieures | 2 300€ | |

III - AUTORISATION INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le montant des dépenses d'investissement du budget primitif 2016 qui s'élèvent à 1 093 084,00 € (non compris le chapitre 16).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application à hauteur de 25% soit :

$$1\,093\,084 \times 25\% = 278\,736,00 \text{ €}$$

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| Désignation | Article | Montant TTC |
|---|---------|--------------------|
| Colas Midi Méditerranée / Manosque <i>Facture n° 21702418</i> | 2315 | 25 656,00 |
| Cervero TP /Entraigues-sur-Sorgue Dépotoire cimetièr <i>Facture n°2015082</i> | 23 | 7 362,00 € |
| Technipro Acquisition tables et chaises <i>Facture n° F201701028</i> | 2183 | 1 653,86 € |
| TOTAL | | 34 671,86 € |

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IV- TARIFS PISCINE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°19/2011 du 21 juin 2011

Il propose au Conseil municipal de revoir les tarifs d'entrée du bassin d'agrément au vu de l'augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement du bassin d'agrément.

Il rappelle les tarifs en vigueur:

- Enfant de moins de 6 ans : gratuit
- Pour les enfants de 6 à 14 ans : 1 euros le ticket journalier et 8,50 € le carnet de 10 tickets
- Pour les enfants de plus de 14 ans et les adultes : 2,00 € le ticket journalier et 18,00 € le carnet de 10 tickets

L'assemblée décide le maintien des tarifs en vigueur et propose d'étudier la mise en œuvre de forfait famille.

V- TARIFS CANTINE (2017-2018)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 mars 2016 (Délibération n° 18/2016) qui avait fixé à partir du 1^{er} septembre 2015 le prix du repas à 3,20 € pour les enfants et à 4,30 € pour les adultes. Le tarif des inscriptions hors délais était fixé à 3,50 €.

Il propose une augmentation de 10 % et que les prix des repas soient fixés ainsi pour l'année scolaire 2017-2018 :

- enfants : 3,50 €
- adultes : 4,70 €

Pour les inscriptions hors délais le repas sera facturé : 3,90 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Mme SANNA demande s'il est possible d'envisager une inscription trimestrielle afin d'éviter les inscriptions multiples et hors délais.

M. CHARRAT propose une inscription d'office au mois.

VOTE : 15 voix POUR – 1 voix CONTRE (Mme Zaïna BEN ALI)

VI- PARTICIPATION COMMUNALE VOYAGE EDUCATIF DU COLLEGE DE BARJOLS (ECHANGE FRANCO-ANGLAIS)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Collège de Barjols demandant la participation financière de la commune à un voyage éducatif.

Monsieur le Maire rappelle à la délibération 28/14 en date du 3 juin 2014 qui a fixé une participation à hauteur de 30 euros par enfant de La Verdière participant à ces voyages et par an. Cette somme sera versée directement au collège à partir de la rentrée 2014.

Cette délibération s'appliquera pour le voyage de 2 enfants de la commune qui partiront en Angleterre du 6 au 9 juin 2017

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

VII- INCORPORATION DE BIENS IMMOBILIERS SANS MAITRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la lettre-circulaire de M. Le Préfet du Var en date du 9 mai 2016 qui définit les nouvelles procédures d'acquisition de bien sans maître des immeuble non bâtis en application de l'article L 1123-4 du CG3P (Code général de la propriété des personnes publiques). Par courrier du 7 février

2017, M. Le Préfet indique la liste des parcelles présumées sans maître sur notre commune : Section C n° 264 et n° 279 et Section D n° 108 – 177 – 321 – 322 pour une superficie totale de 35 741 m².

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE et autorise M. le Maire à poursuivre la procédure.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- Transfert de la mairie

Monsieur le Maire annonce que lors de la réunion de mardi 7 mars 2017 avec les représentants des parents d'élèves, Madame la Directrice, Madame l'Inspectrice, et la commission scolaire il a été décidé que le transfert de la Mairie aura lieu début juillet.

- Travaux aménagement école :

Monsieur le Maire communique le résultat de l'appel d'offre pour la deuxième tranche de travaux. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le lot *Terrassement Gros-œuvre aménagement extérieur*. Pas de réponse pour le *Lot Ascenseur*. Le maître d'ouvrage vérifie les offres. Le Lot Ascenseur sera proposé en marché de gré à gré.

- Ouverture de l'APC

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 24 avril la Poste devient l'Agence Postale Communale (APC).

Pendant la période transitoire avant son transfert dans les nouveaux locaux de la Mairie, le bureau, tenu en alternance par deux agents communaux, sera ouvert :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et sera fermé le mercredi matin.

Les principales opérations traitées seront les suivantes :

- Dépôt et réception du courrier et colis
- Vente de timbres et boîtes d'envoi
- Retrait et dépôt en espèces de 350 € par semaine sur CCP ou Postépargne ou livret d'épargne par le titulaire
- Vente produits et services de téléphonie

Toute autre opération sera traitée dans les bureaux de poste de Rians ou St Julien.

- Formation médiathèque

Mme Magali SANNA propose de prévoir une formation pour l'agent en charge de la bibliothèque, Danièle Borghino. Le coût de cette formation dispensée à distance par le CNFDI (Centre national privé de formation à distance sous contrôle pédagogique de l'Etat) de 240h sur l'année à raison de 5 heures par semaine est de 1315 €.

La séance est levée à 20 heures 30'